

Améliorer la qualité de l'audit – Évaluations annuelles et complètes

Réponses du Bureau aux questions à prévoir de la part des comités de vérification au sujet de la qualité de l'audit au BVG

	Question	Réponse
1	Les membres de l'équipe à laquelle le cabinet d'audit a confié la mission possèdent-ils les compétences sectorielles et techniques appropriées pour réaliser un audit efficace?	<p>C'est un jugement que doit poser le comité de vérification. Le responsable de mission pourrait vouloir expliquer comment il procède avant la fin de l'étape de la planification et de l'étude préparatoire d'une mission de certification. Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none">• évaluer la composition de l'équipe de la mission pour être satisfait que l'équipe, les spécialistes et les experts de l'auditeur possèdent, ensemble, les compétences et les techniques appropriées;• attribuer les rôles et les responsabilités. <p>Source – BVG Audit 3061 - Équipe de mission – Attribution et gestion des tâches</p> <p>Il pourrait être utile de discuter des profils dans <i>Retain</i> qui ont été fournis à l'Équipe de planification des ressources d'audit et de gestion de carrière en septembre 2014.</p>

Améliorer la qualité de l'audit – Évaluations annuelles et complètes

Réponses du Bureau aux questions à prévoir de la part des comités de vérification au sujet de la qualité de l'audit au BVG

	Question	Réponse
2	Quelle est la politique du BVG en ce qui concerne l'embauche de son personnel par les entités auditées et son incidence sur notre indépendance?	<p>Le Bureau gère les risques menaçant notre indépendance que pose l'embauche de notre personnel par les entités auditées comme suit :</p> <p>Les responsables de l'équipe de mission – Le Code de valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle du Bureau stipule que les employés qui occupent le rang de SVG, de VGA, de directeur principal et de directeur doivent déclarer à leur superviseur (VGA, SVG et VG) toutes les offres d'emploi qu'ils ont reçues qui sont susceptibles de les placer dans une situation de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel. Ils doivent aussi lui faire part sans délai de toute offre qu'il aurait acceptée.</p> <p>De plus, ces employés ne doivent pas, pendant l'année qui suit la cessation de leur fonction au Bureau</p> <ul style="list-style-type: none">• intervenir pour le compte ou au nom d'une autre personne ou d'une entité auprès d'un ministère ou d'un organisme avec lequel ils ont eu, personnellement ou par l'entremise de ses subalternes, des rapports officiels importants au cours des 12 mois ayant précédé la fin de leur emploi;• donner à leurs clients, au moyen de renseignements qui ne sont pas directement accessibles au public, des conseils touchant les programmes ou les politiques de ministères ou d'organismes avec lesquels ils avaient d'importantes relations directes. <p>Nos responsables de l'équipe de mission de plus haut niveau sont effectivement interdits d'assumer des fonctions dans un ministère ou un organisme avec lequel ils ont eu des rapports importants (par exemple : une entité de notre portefeuille d'audit) où ils auraient pu intervenir pour son compte au niveau du Bureau concernant un sujet d'audit pour une période d'une année suivant de la cessation de leur fonction au Bureau.</p> <p>Détachements et échanges – Avant de donner son autorisation, le Bureau revoit avec soin ces ententes en s'intéressant surtout aux responsabilités particulières du poste en vue. Le vérificateur général adjoint qui a la responsabilité de surveillance à l'égard de l'entité auditée doit approuver l'entente et il pourra même demander que les fonctions du poste susceptibles de poser une menace à l'objectivité et l'indépendance du Bureau soient modifiées. Une revue additionnelle de l'entente peut être effectuée par des parties autres que celles ayant une responsabilité de surveillance de l'audit avant l'autorisation finale.</p> <p>De plus – Le Bureau exige des membres des équipes de mission qu'ils demeurent vigilants face aux menaces possibles à leur propre indépendance. Elles pourraient venir des relations personnelles et de la familiarité entretenue avec des employés des entités auditées qui ont déjà travaillé au Bureau.</p>

Améliorer la qualité de l'audit – Évaluations annuelles et complètes

Réponses du Bureau aux questions à prévoir de la part des comités de vérification au sujet de la qualité de l'audit au BVG

	Question	Réponse
3	Quels sont les principaux éléments des processus de contrôle qualité du cabinet et la façon dont ils ont été appliqués dans l'audit de l'entité?	<p>Une description générale du système de contrôle qualité du Bureau a été incluse cette année dans le <i>Rapport au comité de vérification – Plan d'audit annuel</i> (voir annexe H) pour aider le comité à mieux comprendre ce qu'il en est.</p> <p>Les responsables de mission qui veulent plus de précisions sur le sujet pourront consulter la page sur l'INTRAnet Système de contrôle qualité.</p>
4	Quels sont les plans de formation et de perfectionnement du cabinet?	<p>En ce qui concerne l'audit d'états financiers, le Bureau a récemment introduit un programme pluriannuel de formation selon les étapes d'audit destiné aux auditeurs d'états financiers sur l'application de nos méthodes d'audit. Les auditeurs suivent le parcours de formation selon leur niveau et leurs responsabilités. Nous les formons aussi sur les nouvelles normes comptables qui entrent en vigueur chaque année en leur proposant des modules d'apprentissage en ligne et des cours en classe. Les auditeurs s'inscrivent à la formation et doivent la suivre au complet. Ce parcours fait l'objet d'une surveillance. Ceux qui suivent la formation en comptabilité doivent répondre à un contrôle (réussite ou échec) lorsqu'ils ont terminé les modules de formation en ligne avant de pouvoir assister aux cours en classe. Les changements apportés chaque année à nos méthodes d'audit de même que les changements à prévoir aux normes comptables sont communiqués par des annonces de mise à jour et lors de séances d'information.</p>
5	Quelles sont les attentes du cabinet quant à la rotation future des associés ou à d'autres changements touchant les membres de plus haut niveau de l'équipe de mission? (à noter qu'une évaluation complète pourrait s'avérer plus efficace vers la fin de l'affectation d'un associé à une mission)	<p>Notre bureau a adopté les attentes concernant la rotation du personnel et qui sont énoncées dans les règles de déontologie des territoires sur lesquels nous effectuons nos audits. En général, les cadres de la mission <u>doivent</u> être remplacés après sept ans.</p> <p>Le responsable de mission devrait être préparé à discuter avec le comité de vérification de la rotation concernant des missions en particulier, y compris de la durée de l'affectation des cadres de la mission et du responsable du contrôle qualité à la mission, et de tous plans de transition appropriés.</p>

Améliorer la qualité de l'audit – Évaluations annuelles et complètes

Réponses du Bureau aux questions à prévoir de la part des comités de vérification au sujet de la qualité de l'audit au BVG

	Question	Réponse
6	Quelles sont les mesures prises en vue d'améliorer la qualité de l'audit au sein du cabinet d'audit en général?	<p>Notre bureau applique de manière courante les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Tenir à jour ses méthodes d'audit et son programme de formation grâce à une alliance stratégique avec un grand cabinet d'audit national• Procéder à des revues régulières des pratiques pour les audits effectués• Demander aux entités auditées de répondre à un sondage postérieur à l'audit• Surveiller notre système de contrôle qualité quant à son efficacité• Se soumettre lui-même à un examen international par les pairs (pour la pratique dans son ensemble) au moins tous les dix ans <p>Dans les dernières années, le Bureau a mis en œuvre les autres mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Renouveler nos programmes de formation en audit et en comptabilité (contenu et modes de prestation)• Moderniser la formation offerte au BVG en compétences techniques et de gestion• Effectuer des analyses de notre sphère professionnelle pour nous assurer que nos méthodes d'audit se conforment aux normes, qu'elles sont adaptées aux nouvelles tendances et qu'elles s'alignent sur les pratiques exemplaires• Faire un suivi des rapports du CCRC et évaluer dans quelle mesure les constatations relevées s'appliquent à notre pratique• Communiquer dans un rapport écrit à l'intention de nos responsables de mission les déficiences au niveau de la présentation des états financiers et des informations dans les notes afférentes que nous relevons lors de notre révision des états financiers préalable à leur publication• Effectuer des analyses des causes profondes quand certains problèmes d'audit surviennent• Apparier les compétences et l'expérience aux exigences de la mission grâce à un système d'affectation des ressources pour le Bureau (Retain)

Améliorer la qualité de l'audit – Évaluations annuelles et complètes

Réponses du Bureau aux questions à prévoir de la part des comités de vérification au sujet de la qualité de l'audit au BVG

	Question	Réponse
7	<p>Dans quelle mesure le cabinet d'audit a-t-il tenu compte des problèmes systémiques touchant la qualité de l'audit décrits par le CCRC dans ses rapports publics?</p>	<p>Dans son approche de surveillance du milieu professionnel externe, la Direction des méthodes professionnelles du Bureau passe en revue chaque rapport public du CCRC et en examine les observations dans le contexte de notre pratique d'audit. Ce travail de revue est discuté à l'interne avec les responsables de mission et les membres de notre comité exécutif qui participent aux audits annuels. Il pourra mener à des communications ou à des révisions à notre méthodologie.</p> <p>Notre alliance stratégique avec un cabinet d'audit national en ce qui concerne nos méthodes d'audit d'états financiers nous fait profiter d'une autre analyse des observations du CCRC, ce cabinet allié étant assujéti à l'examen du CCRC. Il tient compte des questions systémiques de qualité d'audit communiquées par le CCRC. Cette alliance stratégique est un des éléments des améliorations continues que nous apportons chaque année à nos méthodes.</p>
8	<p>Comment l'auditeur externe tient-il le comité d'audit au fait des questions susceptibles d'avoir une incidence sur l'indépendance du cabinet?</p>	<p>Notre indépendance, y compris toute relation entre l'organisation et le personnel d'audit qui, selon le jugement professionnel posé par le Bureau, est susceptible d'avoir une incidence sur celle-ci, sont communiquées au comité de vérification avant le début de l'audit dans le plan d'audit annuel et une autre fois à la fin de l'audit, dans le document de communication des résultats de l'audit annuel.</p>
9	<p>Quelles sont les menaces liées à la familiarité institutionnelle relevées par le cabinet d'audit? Quelles sont les mesures prises à leur égard?</p>	<p>Le Bureau n'est pas à l'abri de la menace liée à la familiarité institutionnelle – un engagement de longue durée du cabinet d'audit pourrait faire surgir une telle menace.</p> <p>Cependant, le Bureau ne fournit pas aux entités qu'il audite d'autres services que des services d'audit, tels que la planification fiscale ou l'audit interne. Le vérificateur général est nommé pour une période déterminée et ne peut pas être renommé. Nous ne chargeons pas, ni gagnons un revenu directement des entités que nous auditons. Ces faits représentent des mesures de sauvegarde à la menace liée à la familiarité institutionnelle ce qui réduit le besoin d'une grande surveillance ou des actions pour adresser les menaces.</p> <p>Nous cherchons une rétroaction sur notre objectivité dans chaque sondage postérieur et nous surveillons de manière active et adressons la rotation des personnes participant dans chaque mission d'audit.</p>

Améliorer la qualité de l'audit – Évaluations annuelles et complètes

Réponses du Bureau aux questions à prévoir de la part des comités de vérification au sujet de la qualité de l'audit au BVG

	Question	Réponse
10	Quels sont les changements au sein du personnel du Bureau susceptibles de donner l'impression que l'auditeur externe n'est plus indépendant par rapport à une entité en particulier?	Le responsable de mission devrait être prêt à discuter de changements de personnel connus susceptibles de menacer l'indépendance perçue du Bureau – p. ex. les départs récents de cadres supérieurs qui ont accepté un poste au sein de l'entité auditée.

Améliorer la qualité de l'audit – Évaluations annuelles et complètes

Réponses du Bureau aux questions à prévoir de la part des comités de vérification au sujet de la qualité de l'audit au BVG

	Question	Réponse
11	Comment notre méthodologie permet-elle à l'équipe de mission de prendre en compte les risques potentiels de fraude?	<p>Les responsables de mission pourraient puiser dans leurs connaissances au sujet de nos méthodes pour répondre à cette question. Une explication générale suit.</p> <p>Notre méthode d'audit comprend des directives détaillées concernant le risque de fraude. Ces directives soulignent :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'importance de la prise en compte des risques d'anomalies significatives résultant de fraudes tout au long de l'audit• L'importance de l'esprit critique• Les lignes directrices au niveau des demandes d'information aux membres de la direction, aux personnes responsables de la gouvernance, à la fonction d'audit interne et à d'autres personnes dans l'entité• L'utilisation des procédures analytiques pour identifier les risques d'anomalies significatives résultant de fraudes• Que les équipes d'audit examinent les facteurs de risque de fraude lors de l'évaluation du cadre de contrôle interne de l'entité• Que les équipes d'audit doivent tenir une discussion explicite mettant l'emphase sur comment et quand les états financiers peuvent être susceptibles d'avoir des anomalies significatives résultant de fraude, y compris comment une fraude aurait pu être perpétrée, Les équipes de mission ont un modèle d'ordre du jour pour leur réunion qu'ils peuvent utiliser comme guide lors de ces discussions.• Des exemples de situations ou circonstances indiquant une possibilité de l'existence de fraudes• Que les équipes d'audit doivent présumer ou réfuter la présence de certains risques à moins que cela puisse être démontré autrement• Que les équipes d'audit doivent documenter leurs évaluations du risque et leurs réponses d'audit planifiées, y compris les considérations d'audit particulières pour répondre au risque de contournement des contrôles par la direction• Que les équipes d'audit doivent s'enquérir auprès des personnes participant au processus d'information financière et tester les écritures de journal• Que les équipes d'audit doivent examiner les estimations comptables pour déterminer si elles sont entachées de parti pris• Que les équipes d'audit doivent évaluer et tester les opérations importantes qui ont été conclues hors du cadre normal des activités de l'entité• Que les auditeurs ont accès au spécialiste interne en matière de fraudes et actes fautifs

Améliorer la qualité de l'audit – Évaluations annuelles et complètes

Réponses du Bureau aux questions à prévoir de la part des comités de vérification au sujet de la qualité de l'audit au BVG

	Question	Réponse
12	Comment le Bureau a-t-il réagi aux lacunes au chapitre de la qualité de l'audit soulevées dans les rapports publics du CCRC?	<p>Les responsables de mission ont été mis au fait du contenu des rapports publics du CCRC et informés de l'endroit où se trouvent ces rapports lors de forums de discussion des PX et des DX.</p> <p>La discussion sur le rapport public de 2012 a eu lieu à l'occasion des discussions des PX et des DX en janvier 2014. Les documents sont conservés dans <i>Proxi</i>.</p> <p>Le rapport public du CCRC de 2013 se trouve à l'adresse http://www.cpab-crc.ca/Documents/Topics/Public%20Reports/2013_Public_Report_FR.pdf</p> <p>La discussion sur le rapport public de 2013 a eu lieu lors de discussions sur l'initiative <i>Amélioration de la qualité de l'audit</i> qui ont eu lieu dans le contexte des discussions des PX et des DX en octobre 2014. Les documents sont conservés dans <i>Proxi</i>.</p> <p>Les responsables de mission doivent remettre aux personnes chargées de la gouvernance un exemplaire du rapport du CCRC le plus récent, tel que le mentionne le <i>Rapport au comité de vérification – Plan d'audit annuel</i>.</p> <p>Les responsables de mission devraient être prêts à discuter des questions émanant des personnes chargées de la gouvernance concernant les problèmes systémiques au chapitre de la qualité de l'audit relevés par le CCRC.</p> <p>Mesures prises en lien direct avec les constatations de 2012 du CCRC :</p> <ul style="list-style-type: none">- Esprit critique – directives d'audit plus élargies (BVG Audit 1041) – juillet 2013- Procédures analytiques de corroboration – rappels des pièges à éviter (janvier 2014) <p>Mesures prises en lien direct avec les constatations de 2013 du CCRC :</p> <ul style="list-style-type: none">- Esprit critique – nos méthodes d'audit reconnaissent de manière explicite le bien-fondé de procéder à une rotation du personnel à tous les niveaux, mais aucune initiative particulière n'est en cours.- Audit des estimations comptables – aucune initiative particulière identifiée.- Travaux d'audit sur les contrôles internes – le rôle de la direction de l'assurance des contrôles est en révision.

Améliorer la qualité de l'audit – Évaluations annuelles et complètes

Réponses du Bureau aux questions à prévoir de la part des comités de vérification au sujet de la qualité de l'audit au BVG

	Question	Réponse
13	Comment le Bureau a-t-il donné suite aux lacunes au chapitre de la qualité de l'audit qui ont été soulevées au terme du dernier examen par les pairs?	<p>Le rapport d'examen du Bureau par une équipe internationale de pairs le plus récent se trouve à l'adresse http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/acc_rpt_f_33892.html.</p> <p>Notre réponse de la direction a été communiquée au Parlement. Elle se trouve aux adresses suivantes :</p> <p>http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4933540&Mode=1&Parl=40&Ses=3&Language=F</p> <p>et</p> <p>http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/403/PACP/WebDoc/WD4595936/Action_Plans/52-Office%20of%20the%20Auditor%20General%20of%20Canada%202011-03-18-f.htm</p>
14	Le comité de vérification peut-il discuter de certaines questions avec le responsable du contrôle qualité?	<p>Oui. Les responsables de mission et les responsables du contrôle qualité devraient veiller à ce que les discussions engageant les responsables du contrôle qualité ne soient pas utilisées dans le dessein de discréditer ou de miner l'autorité des responsables de mission ou des praticiens, en particulier si des problèmes ou des points litigieux sont ressortis pendant un audit.</p>